



Mon propriétaire vend, quand puis-je quitter l'appartement?

Par **rounouna**, le **08/03/2012** à **19:26**

Bonsoir,

J'ai reçu une lettre du notaire me disant que l'appartement que j'occupe depuis bientôt 3 ans va être mis en vente et que par conséquent je devrai quitter les lieux le 30 aout.

Je voudrais savoir si je peux quitter l'appartement quand je le souhaite sans aucun préavis.

Pour être plus claire, je me suis lancée dans la recherche d'un nouvel appartement, admettons que j'en trouve un demain, quand puis-je quitter l'appartement que j'occupe actuellement? il y a t il un délai à respecter?

Merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **10/03/2012** à **09:34**

Bonjour,

Le principe est simple, dès le préavis du propriétaire commencé, vous pouvez quitter la location quand vous le voulez. Vous n'aurez pas, vous même, de préavis à respecter.

Donc, si c'est une location vide, le préavis du propriétaire est de 6 mois avant l'échéance triennale du bail, si c'est une location meublée, il est de 3 mois avant l'échéance annuelle du bail.

Si vous êtes à l'intérieur de cette période, vous partez quand vous voulez, si vous n'y êtes pas encore, vous devez donner congé avec le préavis habituel (3 mois en vide, 1 mois en meublé).